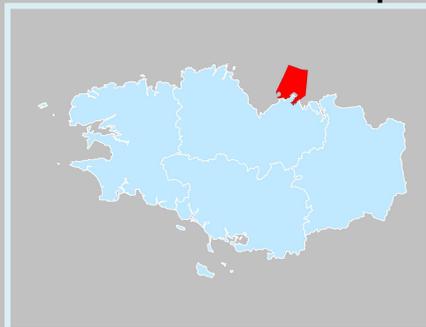


CAP D'ERQUY – CAP FREHEL

Façade maritime
Atlantique



Secteur : DH MAN08
Code : FR5300011

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Côtes d'Armor

Communes littorales :

Erquy, Fréhel, Matignon, Pleboulle, Plévenon, Plurien, Saint-Cast-Le-Guildo

Superficie :

Superficie extension : 51 645 Ha
Espace marin : 98.7 %
Superficie globale : 55 683 Ha
Espace marin : 97 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime

Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 2
Habitats d'intérêt communautaire : 5
Espèces OSPAR : 4
Habitats OSPAR : 2

Principaux usages :

Pêche professionnelle (drague à la coquille St-Jacques, filets, casiers, ligne), Conchyliculture pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine), extraction de maërl, plaisance et nautisme, plongée

Partenaires pour la gestion du site :

- Etat
- Collectivités territoriales
- Communes
- Syndicat des Caps
- Communes
- Organisations socio-professionnelles
- Usagers



L'espace côtier du site actuel constitue un complexe géologique intéressant décliné sous la forme de grands ensembles unitaires : Caps d'Erquy et de Fréhel, secteur estuarien et dunaire de Sable d'Or, baie de la Fresnaye. Ce secteur se place en terme de fonctionnement, entre la zone de la baie de St-Brieuc, abritée et caractérisée par des fonds meubles et la zone de Saint-Malo, dominée par une mosaïque de roches, basses et écueils, des chenaux de sables grossiers, une topographie plus accidentée.

Le syndicat des Caps est l'opérateur du site Natura 2000 « Cap d'Erquy – Cap Fréhel », pour lequel le Document d'Objectifs a été validé. La superficie de ce premier site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore est de 4129 ha dont déjà 77% en zone marine.

Le projet d'extension vers le large englobe l'ensemble des fonds marins jusqu'aux limites de la mer territoriale et comprend la baie de la Fresnaye. Le site est contigu à l'Ouest avec celui de la Baie de Saint-Brieuc. Il vient également jusqu'à la limite du site de la baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, la pointe de Saint-Cast

Il correspond pour sa partie la plus côtière avec une proposition au titre de la directive oiseaux.

Justification de la proposition d'extension

Ce secteur est représentatif de sédiments très grossiers : graviers, cailloutis, blocs de la Manche occidentale assimilés à des récifs au sens de la directive habitats. Il comprend aussi des ensembles de roches, hauts-fonds, platiers mais aussi deux ensembles de sédiments plus fins de part et d'autre du Cap d'Erquy. Enfin, le projet d'extension englobe des bancs de maërl en état de conservation variables car en partie exploités, habitat menacé et inscrit dans la convention OSPAR.

L'hydrodynamisme important, notamment les courants de flot, est à l'origine de ces sédiments grossiers qui distinguent ce secteur de la Baie de Saint-Brieuc.

Ces courants importants se concentrent en effet entre le plateau des Minquiers et la côte française. Localement, les hauts-fonds rocheux et le Cap Fréhel ont un rôle déterminants et permettent le dépôt de sédiments plus fins de part et d'autre du cap : secteurs de Sable-d'Or, de Pléherel et surtout de la baie de la Fresnaye.



Maërl

Habitats :

Récifs :

Ils sont constitués :

- des côtes et de l'estran rocheux relativement limités au secteur du Cap Fréhel au Grand Pourier. La biodiversité n'y est pas très importante en raison de la turbidité des eaux induite par les petits fleuves côtiers comme l'Islet dans une zone assez abritée.

- des secteurs de cailloutis et graviers qui caractérisent les fonds entre le Cap Fréhel et Les Minquiers. Ce type de fonds abritent notamment une frayère importante pour le bar, espèce emblématique tant pour la pêche professionnelle que de loisirs. Ils constituent aussi des voies de migration connues pour les araignées.

Fonds meubles :

Les zones de maërl constituent un habitat d'un grand intérêt patrimonial. La complexité architecturale des bancs de maërl constitués par des algues rouges que sont *Lithothamnion calcareum* et *L. coralloides* offre une multiplicité de niches écologiques, favorisant la diversité biologique. Le maërl ayant besoin de lumière pour sa photosynthèse, sa profondeur est déterminée par la turbidité de l'eau. Les faciès à Maërl varient aussi suivant la direction de la houle et des courants dominants. Dans ce secteur marqué par les apports terrigènes et une dérive littorale conséquente, les bancs de Maërl sont très dépendants de la turbidité et des matières en suspension d'origine anthropique. Par ailleurs, l'extraction de maërl au niveau de l'îlot St-Michel a réduit ce banc et la faune et la flore associées se sont appauvries.

Les herbiers de Zostères, plantes supérieures des côtes de la Manche et de l'Atlantique, jouent un rôle d'habitat très original pour de nombreuses algues et des invertébrés qui n'occupent généralement pas les substrats meubles. Ils abritent ainsi une forte diversité biologique, et jouent un rôle fonctionnel essentiel en tant que zones de reproduction, de nurseries et de nourrissage pour de nombreuses espèces.

Au-delà de ces habitats emblématiques, la Baie de la Fresnaye et la côte de Sable d'Or au Cap Fréhel offrent de beaux ensembles de fonds sableux à faible profondeur qui relèvent aussi de la directive habitats.

Espèces :

Les populations de Grand dauphin qui sont observées au large du Cap Fréhel relèvent des populations sédentaires du golfe Normano-breton. Il en est de même pour les autres mammifères marins déjà observés au large des caps tels que les marsouins ou les phoques.

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

La désignation d'un site Natura 2000 élargi permettra une meilleure représentation du fonctionnement écologique de cet ensemble qui mérite d'être mieux

étudié. Un comité de pilotage installé par le préfet maritime et le préfet de département et élargi aux intérêts maritimes, complètera le document d'objectifs du site actuel.

Le site, comportant le port de plaisance (Erquy), est encadré par ceux de Dahouët et Saint-Cast, ce qui représente plus de 1300 places. Les activités de pêche professionnelles polyvalentes, artisanales et côtières qui bénéficient de la criée de Erquy se concentrent dans la zone sur les poissons et les crustacés aux arts dormants. Il existe un enjeu de préservation des habitats au niveau des champs de maërl ou de la Baie de la Fresnaye. Les efforts de maintien des habitats pourraient être encouragés par le biais de charte ou de contrats Natura 2000.

Les pêcheurs doivent être associés de façon privilégiée à l'élaboration du DOCOB et à la préservation du site.

Il en va de même pour les mytiliculteurs et les ostréiculteurs, installés, respectivement, en Baie de la Fresnaye en 1960 et à partir des années 70. Le nombre de concessions est fixe et l'espace est partagé pour un partage des ressources nutritives en provenance du bassin versant. Dans ce contexte, il sera nécessaire de favoriser la prise en compte des activités conchylicoles par rapport à la qualité des eaux issues du bassin versant.

La fin des extractions de Maërl programmé au niveau national imposera un suivi de l'îlot St-Michel et de la restauration de l'état de conservation du banc exploité. Mais tout nouveau projet pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

Le caractère maritime du site nécessite un périmètre cohérent de gestion : le maintien et la restauration de l'état de conservation des habitats, la gestion des activités nautiques et l'information et la sensibilisation, questions prioritaires à traiter, pourront ainsi être mieux abordées par rapport aux enjeux de conservation et de gestion. Il sera par conséquent important que les opérateurs du site Cap Fréhel – Cap d'Erquy et du site St-Brieuc travaillent de concert pour accroître la pertinence de certaines mesures de gestion puisque ces deux sites sont jointifs.

Sources/Bibliographie :

Daumas M., 2000. *Diagnostic du site Natura 2000 n°11 "Cap d'Erquy - Cap Fréhel*. Syndicat mixte des Caps/ DIREN Bretagne, 74 p.

Grall J., 2003. *Fiche de synthèse sur les biocénoses : les bancs de maërl*, Rebert, 20 p.

Leblond E., Merrien C., Berthou P., Demaneche S., Rostiaux E., 2007. *Les activités des navires de pêche en 2005, réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages*. IFREMER, 240 p.

Augris, C., Bonnot-Courtois, C., Maze, J-P., Le Vot, M., Crusson, A., Simplet, L., Blanchard, M., Houlgatte, E. 2006. Carte des formations superficielles du domaine marin côtier de l'anse de Paimpol à Saint-Malo. IFREMER, CNRS, EPHE, carte 1/50000^{ème} et notice.

Sites internet : Comité local des pêches de Paimpol (<http://www.clpmem-paimpol.com/>), Nautisme en Bretagne (<http://www.nautisembretagne.fr/>), Bretagne environnement (<http://www.bretagne-environnement.org/>)



PROJET DE RESEAU EUROPEEN NATURA 2000 EN MER

Directive Habitats

CAP D'ERQUY – CAP FREHEL

Liste et codes des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

- 1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de *Zostera marina* (façade atlantique)
- 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maërl (façade atlantique)

1130 – Estuaires

- 1130-1 - Slikke en mer à marées (façade atlantique)

1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

- 1140-3 - Estrans de sable fin
- 1140-4 - Sables dunaires
- 1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers
- 1140-6 - Sédiments hétérogènes envasés

1160 – Grandes criques et baies peu profondes

- 1160-1 - Vasières infralittorales (façade atlantique)
- 1160-2 - Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de maerl (façade atlantique)

1170 – Récifs

- 1170-1 - La roche supralittorale (façade atlantique)
- 1170-2 - La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-6 - La roche infralittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1170-7 - La roche infralittorale en mode très abrité (façade atlantique)

Liste et codes des espèces d'annexe 2 de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

- 1349 - Grand dauphin *Tursiops truncatus*
- 1351 - Marsouin Commun *Phocoena phocoena*

Liste des habitats de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

- Bancs de *Zostera*
- Bancs de Maërl

Liste des espèces de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

- Marsouin Commun *Phocoena phocoena*
- Hippocampe à bec long *Hippocampus guttulatus*
- Hippocampe à museau court *Hippocampus hippocampus*
- Pourpre petite pierre *Nucella lapillus*